



## R E S O L U T I O N

---

REGIONAL COMMITTEE FOR  
THE WESTERN PACIFIC

COMITE REGIONAL DU  
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC48.R10  
26 septembre 1997

## PLAN D'ACTION SUR LE TABAC OU LA SANTE

Le Comité régional,

Ayant examiné le premier rapport d'activité du Directeur régional sur la mise en œuvre du Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999 ;<sup>1</sup>

Notant que la consommation de tabac par habitant continue d'augmenter dans la Région du Pacifique occidental en particulier chez les jeunes et chez les femmes ;

Notant également que le tabagisme demeure un problème de santé publique majeur dans la Région ;

Notant en outre que le Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999 constitue un cadre très utile permettant à tous les pays et zones de la Région de poursuivre une action concertée ;

.../

---

<sup>1</sup> Document WPR/RC48/13

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999, gardant à l'esprit les situations diverses des différents pays et zones de la Région en ce qui concerne notamment la mise en place de politiques et programmes nationaux d'envergure pour la lutte antitabac, la collecte des données, la sensibilisation et l'éducation du public, la législation et la tarification ;
- 2) à garantir l'application des politiques et de la législation interdisant la publicité pour le tabac dans tous les médias et le parrainage d'événements sportifs et culturels par l'industrie du tabac, appuyant ainsi l'appel pour une région exempte de publicité pour le tabac d'ici l'an 2000 ;
- 3) à déterminer les moyens d'augmenter les revenus provenant des taxes sur le tabac et d'utiliser un pourcentage de ces revenus pour financer des d'activités de promotion de la santé, des activités sportives et culturelles en remplacement du parrainage par l'industrie du tabac ;

2. PRIE le Directeur régional :

- 1) de coopérer avec les Etats Membres pour mettre en œuvre le Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999 ;
- 2) de renforcer des mécanismes pour faciliter et coordonner l'échange d'informations, qui s'intègrent dans les stratégies de la santé pour tous et de La santé : Nouvelles perspectives dans la Région ;

.../

- 3) de faire un suivi annuel de la mise en œuvre du Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999 ;
- 4) de présenter au Comité régional, en 1999, un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action Tabac ou Santé pour 1995-1999.

Huitième séance, 26 septembre 1997  
WPR/RC48/SR/8